

Santé au travail : passez à l'action !



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation, rythme de travail et contraintes horaires, problème de rentabilité... Les difficultés que rencontrent les déménageurs sont bien réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salarié(e)s. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur du déménagement.

DANS VOTRE PROFESSION :

3 FOIS PLUS
D'ACCIDENTS
QUE LA MOYENNE
DES AUTRES
SECTEURS



70
JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL EN MOYENNE

PLUS DE
110 000
JOURNÉES **PERDUES** PAR AN

74%
D'ACCIDENTS LIÉS
AUX **MANUTENTIONS**

17%
D'ACCIDENTS LIÉS
AUX **CHUTES**

Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS



CHUTES

PASSEZ À L'ACTION

↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Mécanisez le plus possible la manutention en mettant à disposition des aides techniques (diable, plateau à roulettes, chariot monte-escalier, monte-meuble, etc.).
- Utilisez des contenants adaptés aux différents objets et avec des poignées (cartons, caisses compartimentées, rolls, etc.).

↓ Limitez les risques de chutes

- Dégagez les zones de circulation et signalez les obstacles.
- Réduisez les dénivelés sur les zones de circulation et les seuils de portes (plaques de liaison, de répartition de charges, etc.).
- Fournissez des chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes.
- Sur les véhicules, équipez les hayons de butées et de gardes corps latéraux et aménagez des escaliers escamotables à l'arrière des véhicules non équipés de hayon.



ACCIDENTS DE LA ROUTE

↓ Organisez la prévention du risque routier

- Préparez les déplacements (lieu, itinéraire, durée d'intervention) depuis l'entreprise et non sur la route.
- Assurez-vous que les conducteurs possèdent leur FIMO. Sinon, organisez la formation et les mises à jour (FCO).
- Interdisez l'utilisation du téléphone, même avec un kit mains libres, durant les phases de conduite.
- Organisez la maintenance préventive du véhicule et de ses équipements.



INCIVILITÉS, AGRESSIONS

↓ Agissez pour limiter les conflits

- Informez régulièrement le client du déroulement de son déménagement et envisagez avec lui les ajustements en cas de retard.
- Mettez en place un suivi des incidents clients, identifiez et traitez les causes récurrentes.
- Formez les salariés à la gestion des conflits.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



🔗 www.inrs.fr/demenagement

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 www.ameli.fr/demenagement



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6378** • 2^e édition • mars 2026 • 3000 ex. • ISBN 978-2-7389-3040-8 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / **les réCreatives** • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par l'INRS